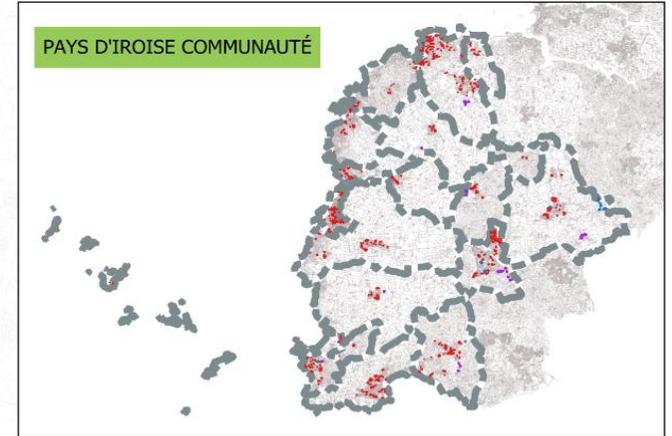
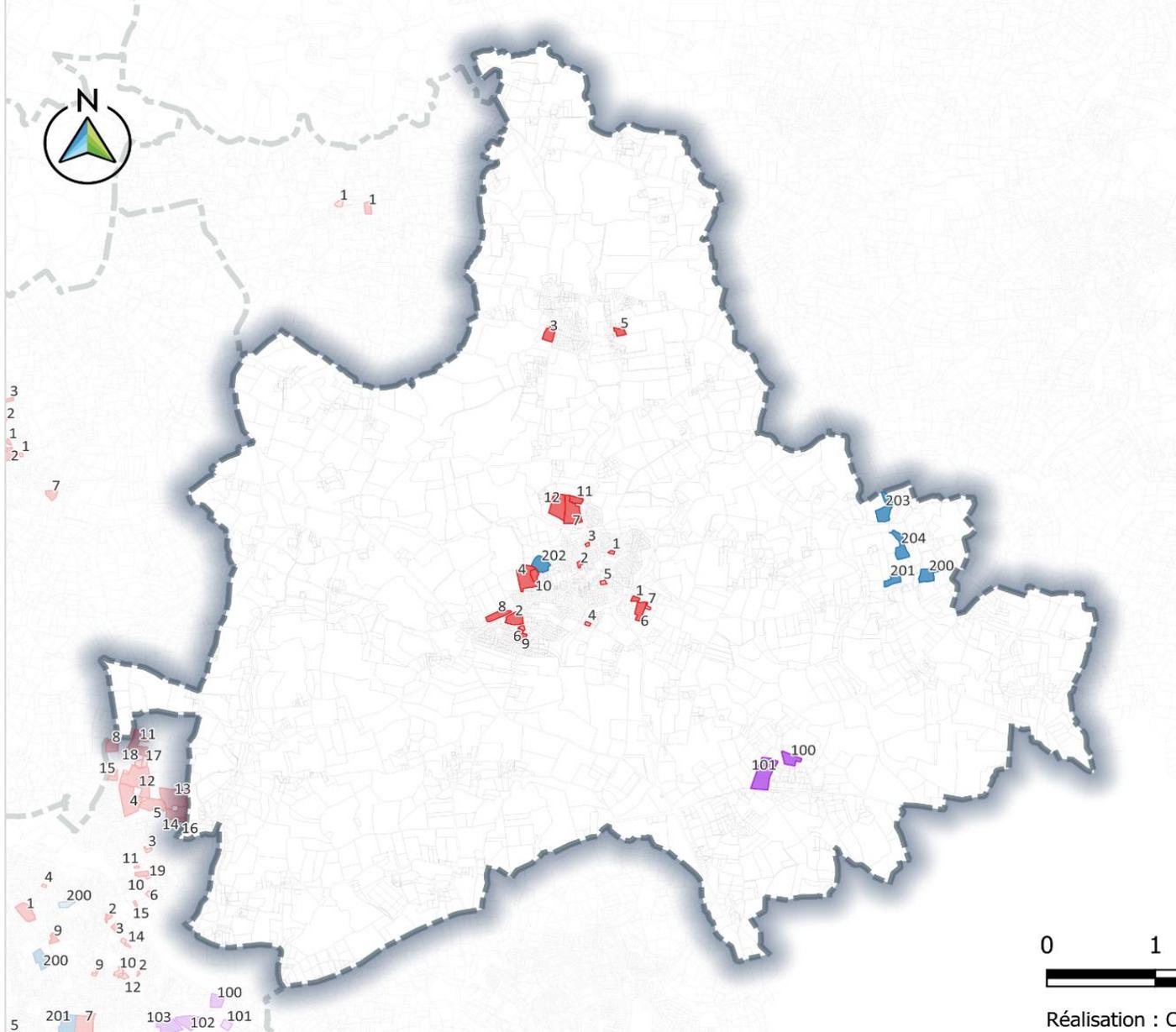


MILIZAC-GUIPRONVEL

**Localisation générale des
OAP sectorielles d'aménagement
niveau 1 et niveau 2**

MILIZAC-GUIPRONVEL



- Habitat
 - Niv.1
 - Niv.2
- Équipement
 - Niv.1
 - Niv.2
- Activité
 - Niv.1
 - Niv.2

0 1 2 km



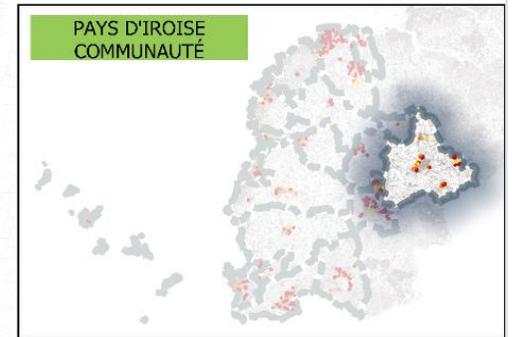
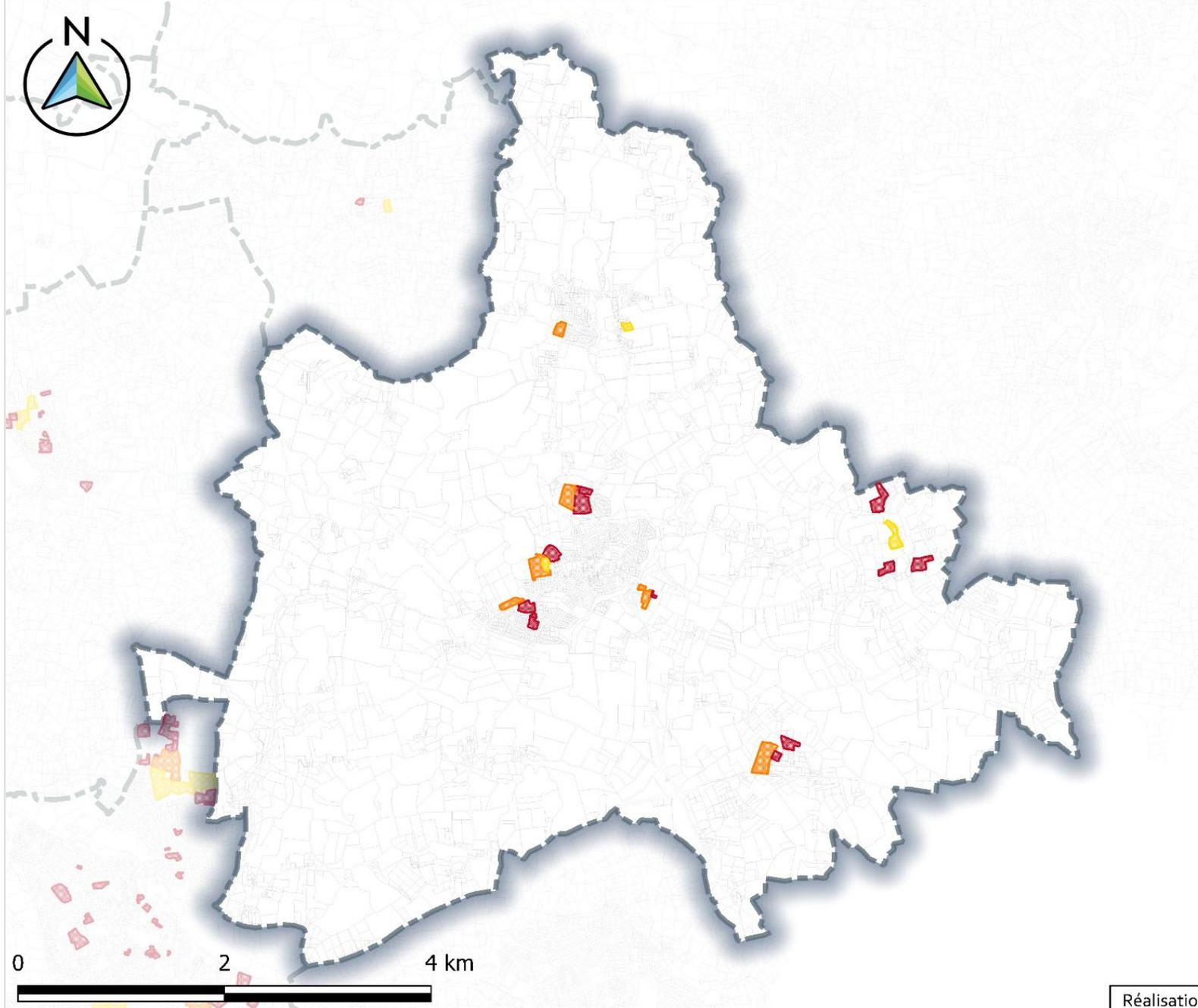
Réalisation : Communauté des communes du pays d'Iroise

**Echéanciers appliqués
aux OAP sectorielles d'aménagement**

MILIZAC-GUIPRONVEL



-  Échéancier 1
-  Échéancier 2
-  Échéancier 3



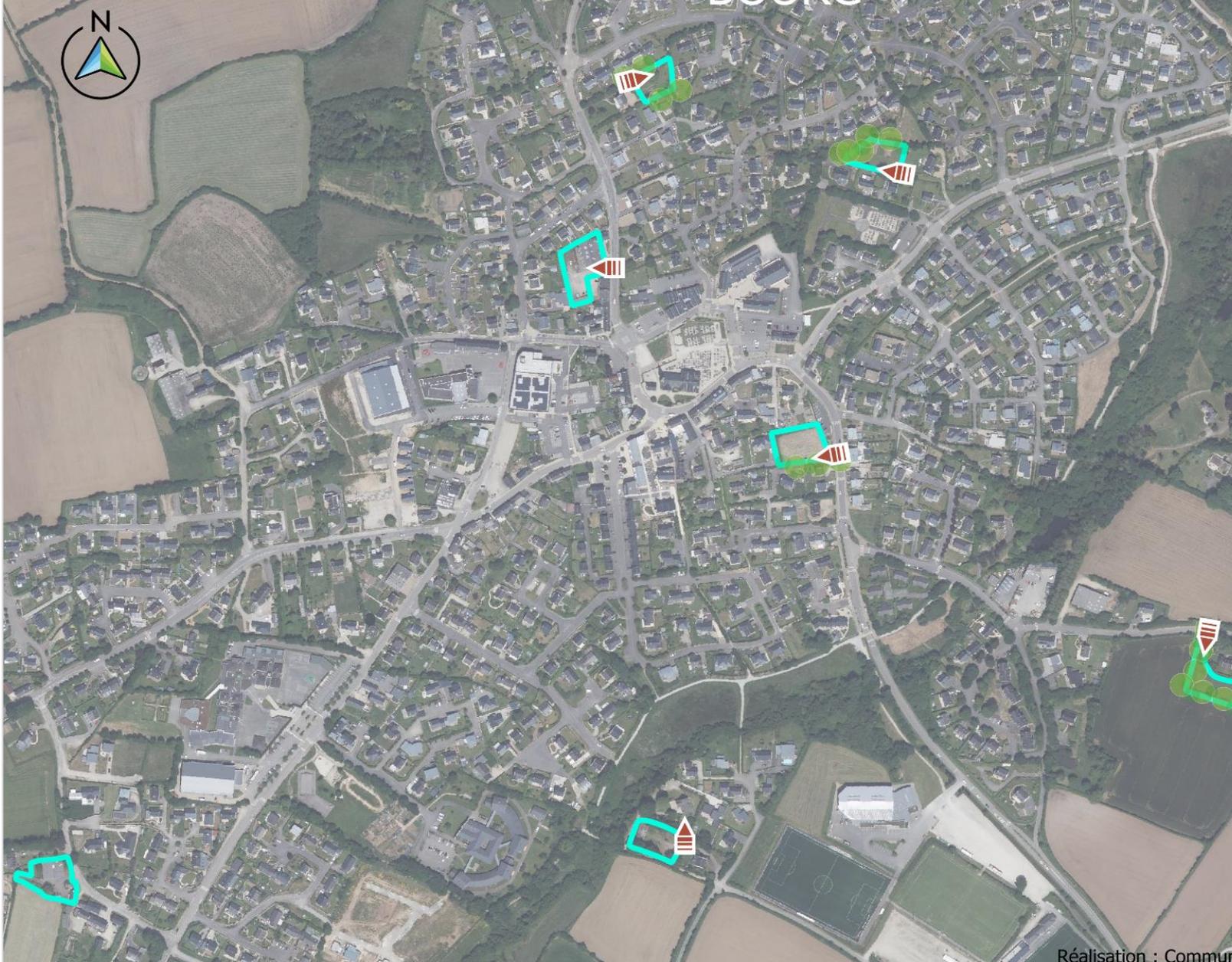
0 2 4 km

OAP sectorielles d'aménagement de niveau 1

Rappel :

Schéma graphique simple indiquant les principes d'accès et quelques éléments à préserver le cas échéant.

MILIZAC-GUIPRONVEL BOURG



-  Accès Principal
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  Liaison piétonne : A conserver
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  périmètre OA

0 0,1 0,2 km



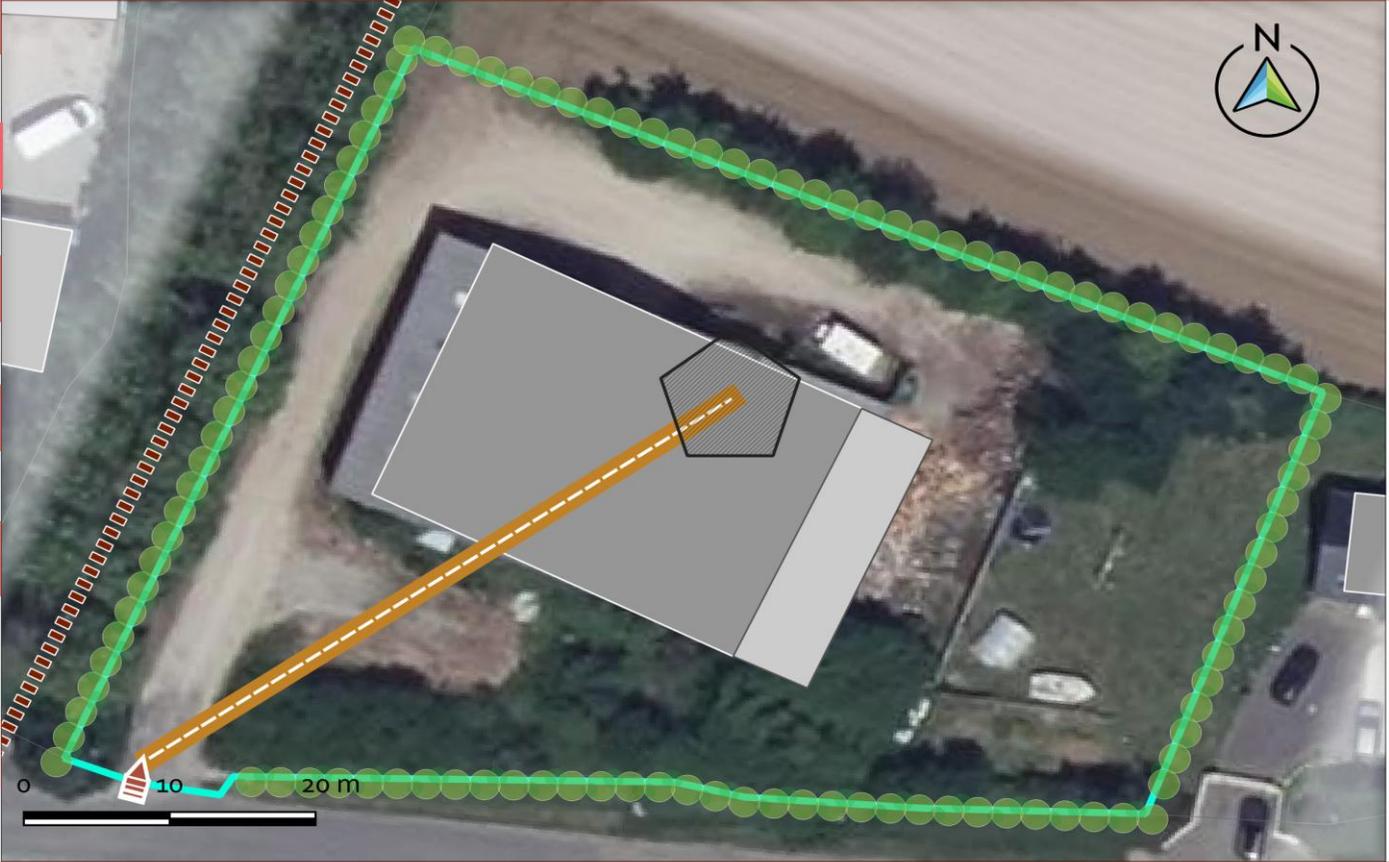
OAP sectorielles d'aménagement de niveau 2

Rappel :

Schéma graphique détaillé accompagné d'une fiche de principes.

1 - Pont Per bihan - MILIZAC-GUIPRONVEL

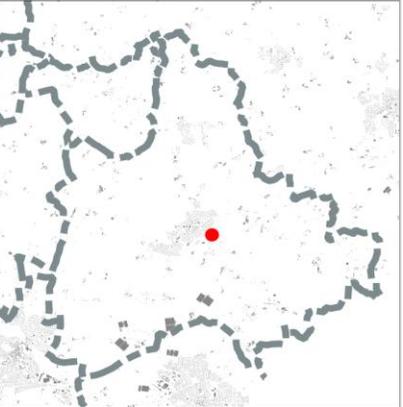
ZONAGE :
1 AUhb
SUPERFICIE :
0.31 ha
ÉCHÉANCIER :
Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré hangar technique
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Bâtiment en friche




-  Accès Principal
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A conserver
-  périmètre OA

ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
----------	----------------------------------	----------------------------

<p>Produire des logements en densité, en extension urbaine.</p> <p>Conforter la limite d'agglomération et instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.</p> <p>Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.</p> <p>Porter une attention particulière au paysage de cette entrée de ville.</p>	<p>L'opération doit produire a minima : 10 logements soit une densité brute de 33 logements/ha</p> <p>Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0</p> <p>Servitude de Taille de Logement (STL) : 0</p> <p>Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0</p>	<p>Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)</p>
--	--	--



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

2 - Keromnès Nord - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :
1AUh
SUPERFICIE :
1.46 ha
ÉCHÉANCIER :
Court terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré en lotissement
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Champs cultivés



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  Liaison piétonne : A conserver
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité en extension urbaine.

Maintenir une continuité avec la TVB

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de route et de chemins existant à proximité.

Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 50 logements soit une densité brute de 34 logements/ha

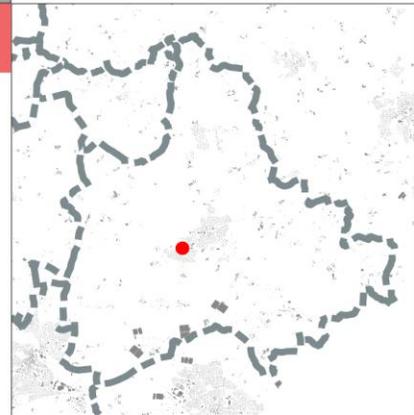
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 5

Servitude de Taille de Logement (STL) : 0

Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



3 - Pen ar Guear - MILIZAC-GUIPRONVEL

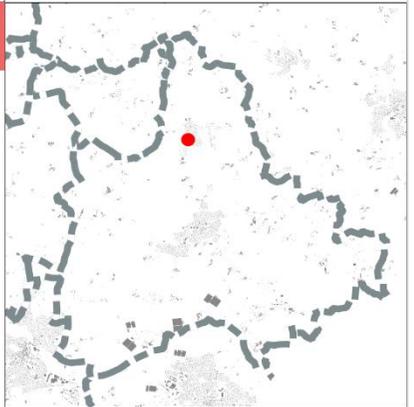
ZONAGE :	1 AUhb
SUPERFICIE :	1.18 ha
ÉCHÉANCIER :	Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	20 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Pavillonnaire aéré en lotissement.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés



-  Accès Principal
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A sécuriser
-  Liaison piétonne : A créer
-  Espace vert
-  périmètre OA

ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
-----------------	---	-----------------------------------

<p>Produire des logements en densité, en extension urbaine.</p> <p>Conforter la limite d'agglomération.</p> <p>Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.</p> <p>Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.</p>	<p>L'opération doit produire a minima : 20 logements soit une densité brute de 17 logements/ha</p> <p>Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0</p> <p>Servitude de Taille de Logement (STL) : 0</p> <p>Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0</p>	<p>Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)</p>
---	--	--



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

4 - Ilot Goarem Goz - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :	2AU
SUPERFICIE :	3.1 ha
ÉCHÉANCIER :	Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Corps de ferme et hangars. Pavillonnaire aéré en lotissement.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés



- Accès Principal
- Accès Secondaire
- Accès piéton
- Ouvrage eaux pluviales
- Voie de desserte principale : A créer
- Voie de desserte : A créer
- Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
- Ouvrage eaux pluviales
- Liaison piétonne : A créer
- Liaison piétonne : A conserver
- Accès conditionné : Accès interdit
- Espace vert
- Trame paysagère
- périmètre OA
- Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

Instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 102 logements soit une densité brute de 34 logements/ha

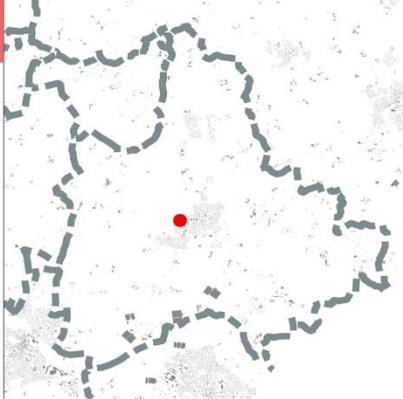
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 11

Servitude de Taille de Logement (STL) : 0

Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

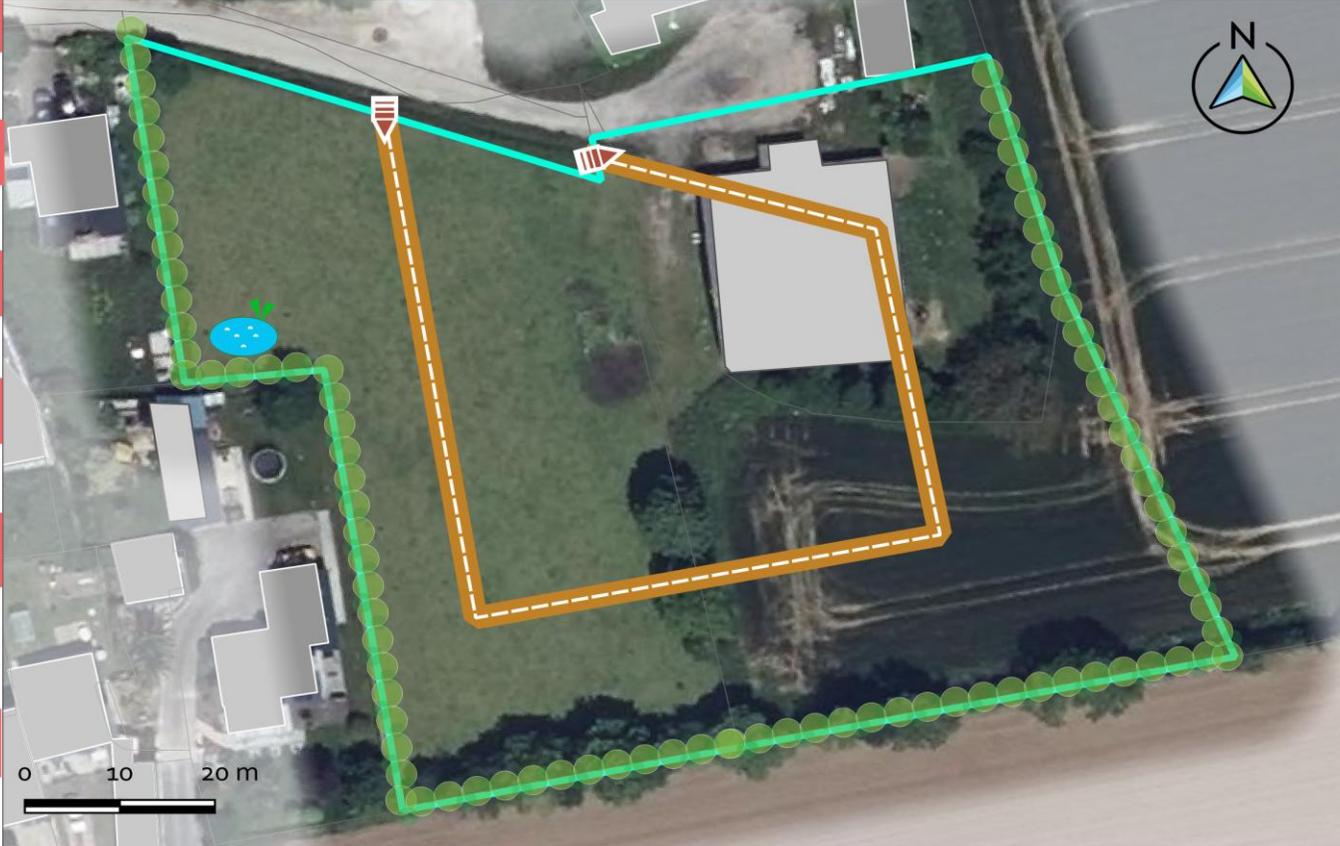
MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



5 - Tiez Bras - MILIZAC-GUIPRONVEL

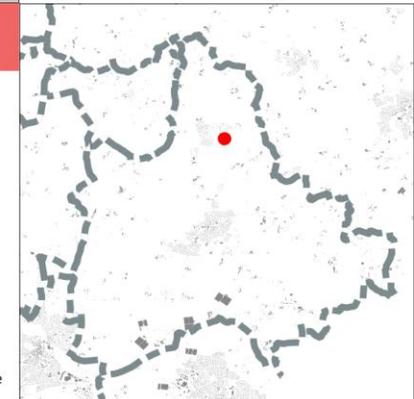
ZONAGE :	2 AUh
SUPERFICIE :	0.62 ha
ÉCHÉANCIER :	Long terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	20 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Pavillonnaire aéré en diffus
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés et anciens hangars.



-  Accès Principal
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  périmètre OA

ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
-----------------	---	-----------------------------------

<p>Produire des logements en densité, en extension urbaine.</p> <p>Conforter la limite d'agglomération et instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.</p> <p>Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.</p> <p>Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.</p>	<p>L'opération doit produire a minima : 12 logements soit une densité brute de 19 logements/ha</p> <p>Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0</p> <p>Servitude de Taille de Logement (STL) : 0</p> <p>Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0</p>	<p>Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)</p>
--	--	--



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

6 - Pont Per vraz - le stade - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :	1AHhb
SUPERFICIE :	1.21 ha
ÉCHÉANCIER :	Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Pavillonnaire aéré en lotissement et en diffus
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte secondaire : A créer
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

Conforter la limite d'agglomération et instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

Porter une attention particulière au paysage de cette entrée de ville.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 40 logements soit une densité brute de 33 logements/ha

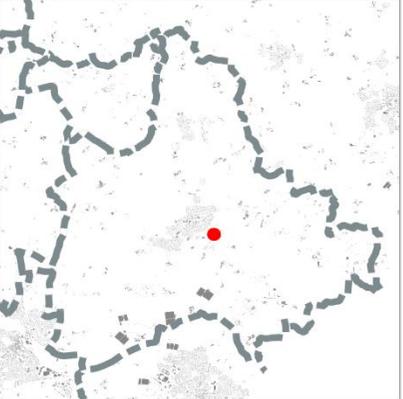
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 5

Servitude de Taille de Logement (STL) : 0

Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

7 - Kroaz ar Roue-ouest - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :
2AUh et 1
SUPERFICIE :
6.36 ha
ÉCHÉANCIER :
Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré en lotissement + ancien corps de ferme réhabilité
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Champs cultivés



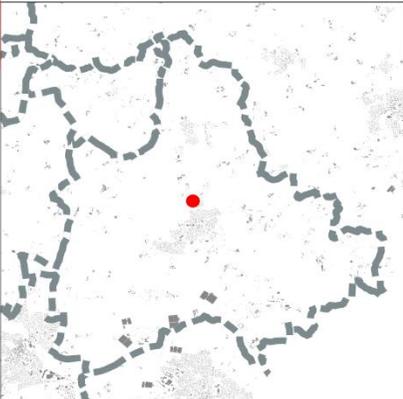
-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte secondaire : A créer
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
-----------------	---	-----------------------------------

Produire des logements en densité en extension urbaine.
 Maintenir un lien de continuité avec la TVB conforter la limite d'agglomération.
 Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de route et de chemins existant à proximité.
 Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

L'opération doit produire a minima : 98 logements soit une densité brute de 32 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 6
 Servitude de Taille de Logement (STL) :
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) :

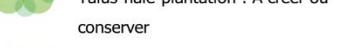
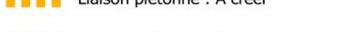
Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



8 - Bellevue - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :
1 AUhb
SUPERFICIE :
1.25 ha
ÉCHÉANCIER :
Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré en lotissement
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Champs cultivés



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  Liaison piétonne : A conserver
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

Instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.

Maintenir un lien en continuité avec la TVB.

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

Porter une attention particulière au paysagisme de cette entrée de ville.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 24 logements soit une densité brute de 19 logements/ha

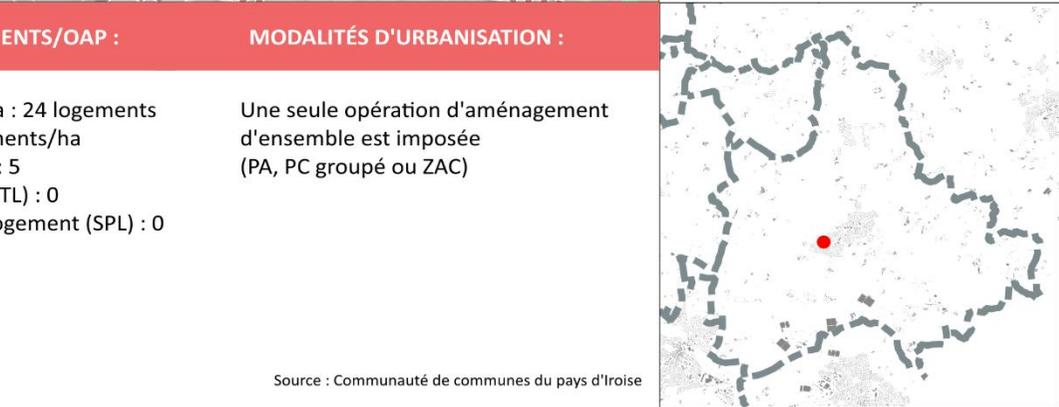
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 5

Servitude de Taille de Logement (STL) : 0

Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

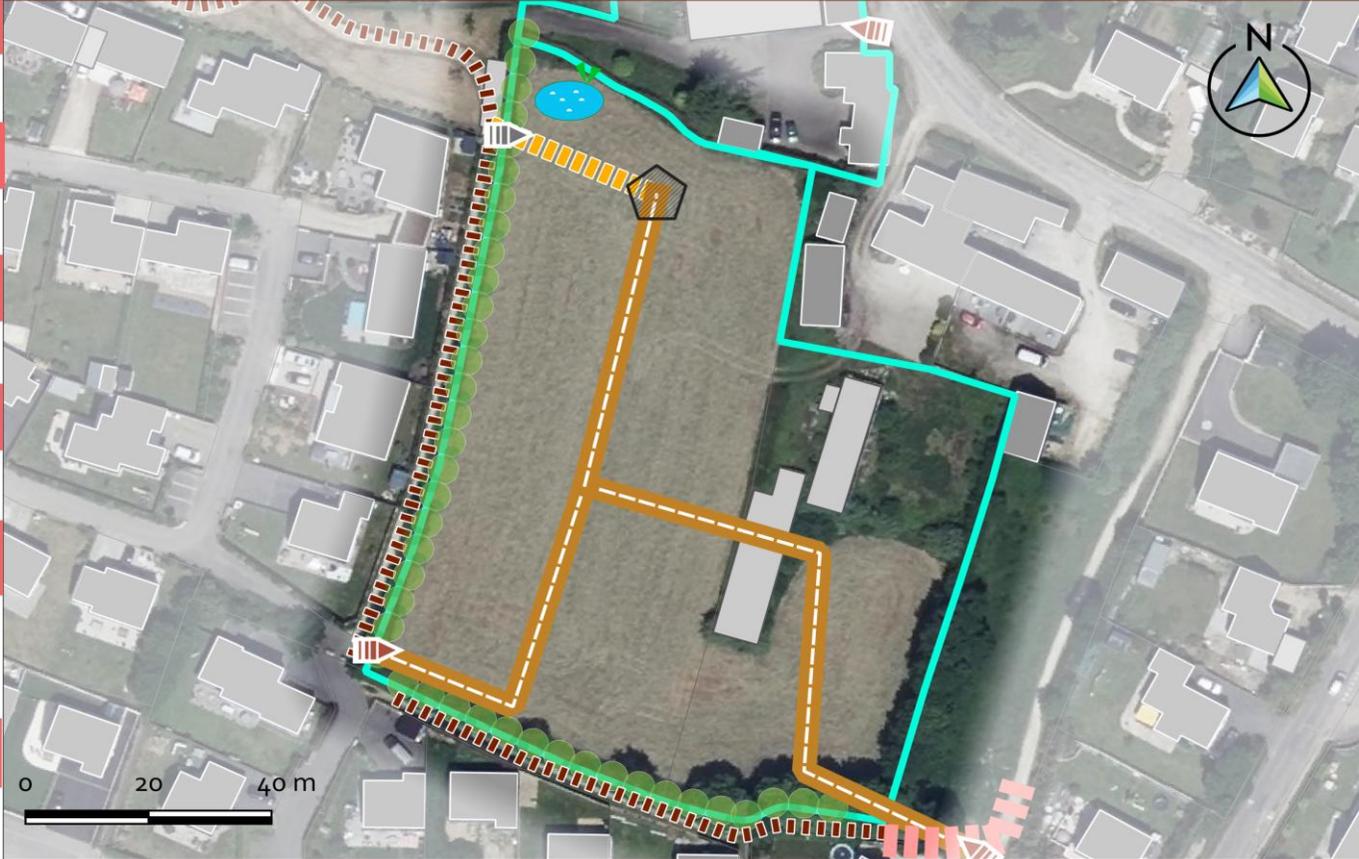
MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



9 - Keromnes est - MILIZAC-GUIPRONVEL

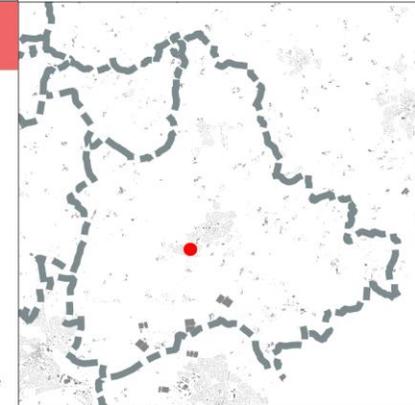
ZONAGE :
1 AUhb
SUPERFICIE :
0.85 ha
ÉCHÉANCIER :
Court terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Pavillonnaire aéré en lotissement et corps de ferme ancien.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Parcelle agricole et anciens hangars.



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A sécuriser
-  Liaison piétonne : A créer
-  Liaison piétonne : A conserver
-  périmètre OA

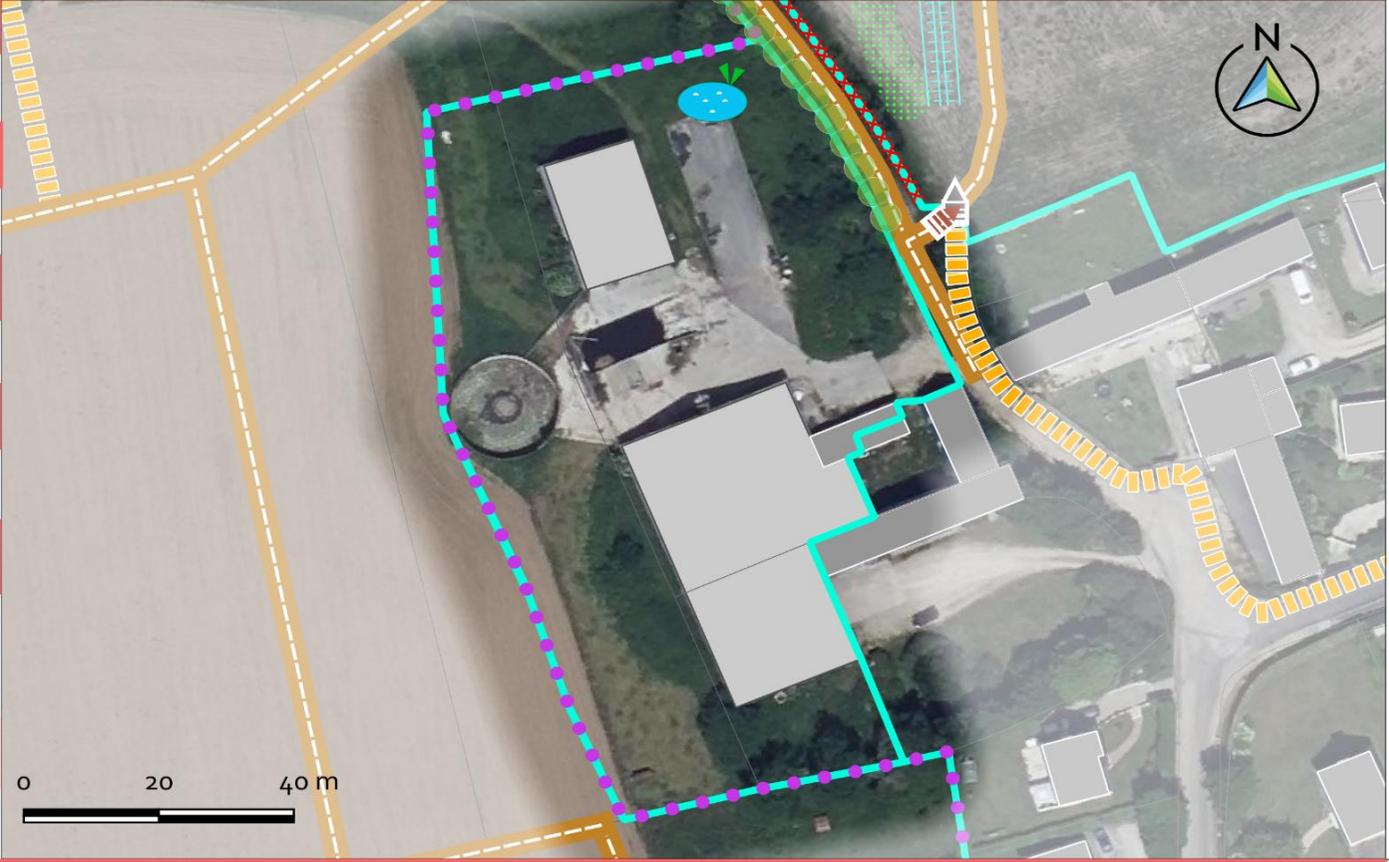
ENJEUX :	PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :	MODALITÉS D'URBANISATION :
----------	----------------------------------	----------------------------

<p>Produire des logements en densité, en extension urbaine.</p> <p>Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.</p> <p>Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.</p>	<p>L'opération doit produire a minima : 30 logements soit une densité brute de 35 logements/ha</p> <p>Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0</p> <p>Servitude de Taille de Logement (STL) : 0</p> <p>Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0</p>	<p>Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)</p>
---	--	--



10 - Goarem goz bihan - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :
1AUb
SUPERFICIE :
ha
ÉCHÉANCIER :
Long terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :
logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Corps de ferme
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Hangars désaffectés.



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Liaison piétonne : A créer
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  Espace vert
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité, en extension urbaine.

Instaurer une séparation fonctionnelle avec l'activité agricole à proximité.

Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de routes et de chemins existant à proximité.

Porter une attention particulière au paysage de cette entrée de ville.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 16 logements soit une densité brute de 25 logements/ha

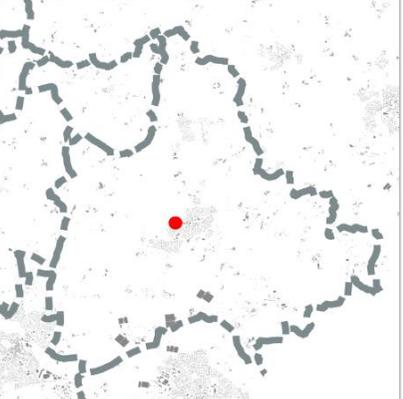
Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 0

Servitude de Taille de Logement (STL) : 0

Servitude de Programmation de Logement (SPL) : 0

MODALITÉS D'URBANISATION :

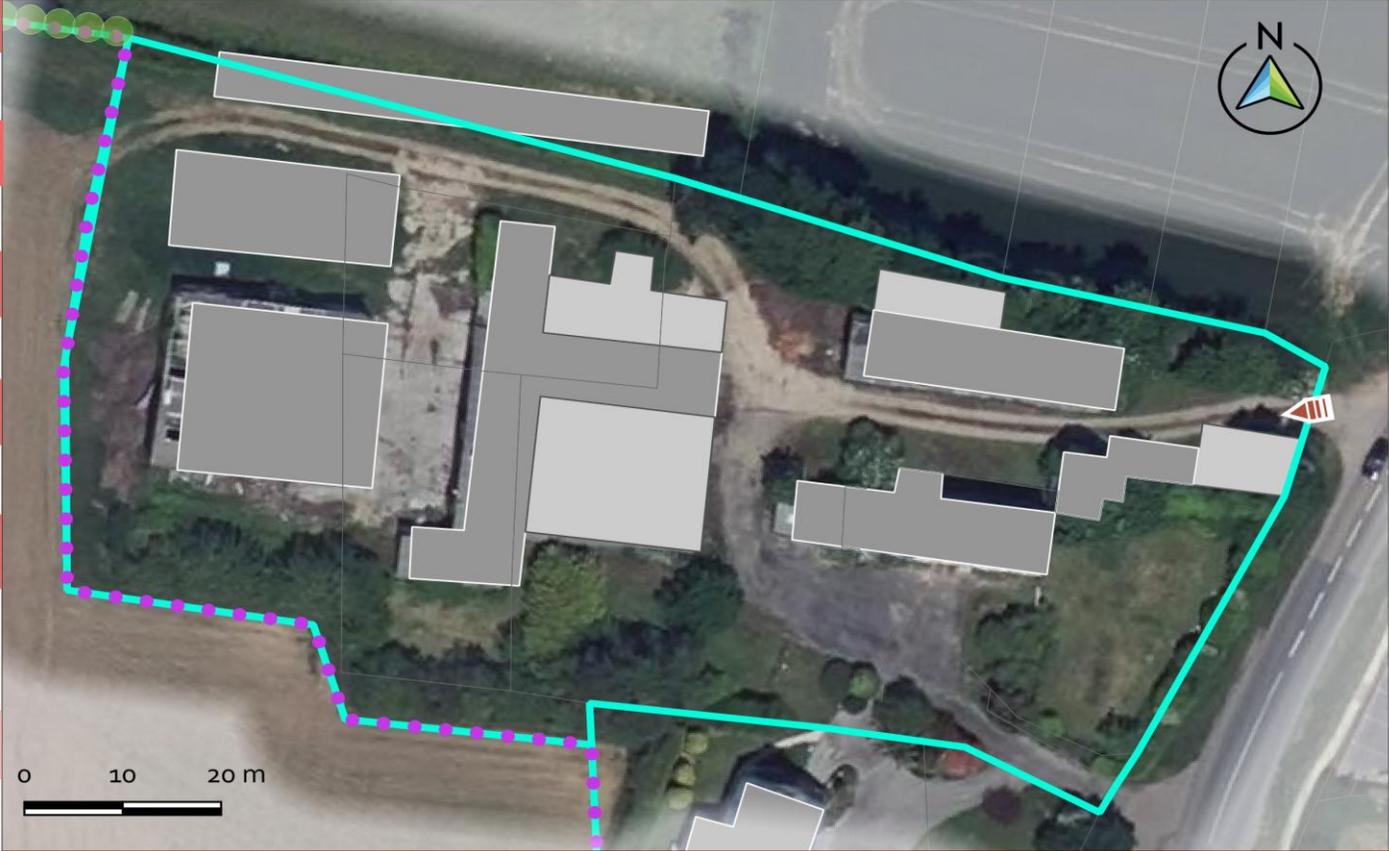
Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

11 - Kroaz Ar Roue - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :	1AUhb
SUPERFICIE :	ha
ÉCHÉANCIER :	Court terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Corps de ferme et pavillonnaire aéré en lotissement.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Bâtiments de friche agricole



-  Accès Principal
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

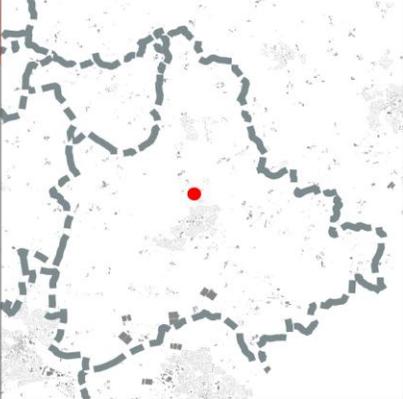
Produire des logements en densité en extension urbaine.
 Maintenir un lien de continuité avec la TVB conforter la limite d'agglomération.
 Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de route et de chemins existant à proximité.
 Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 16 logements soit une densité brute de 23 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) :
 Servitude de Taille de Logement (STL) :
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) :

MODALITÉS D'URBANISATION :

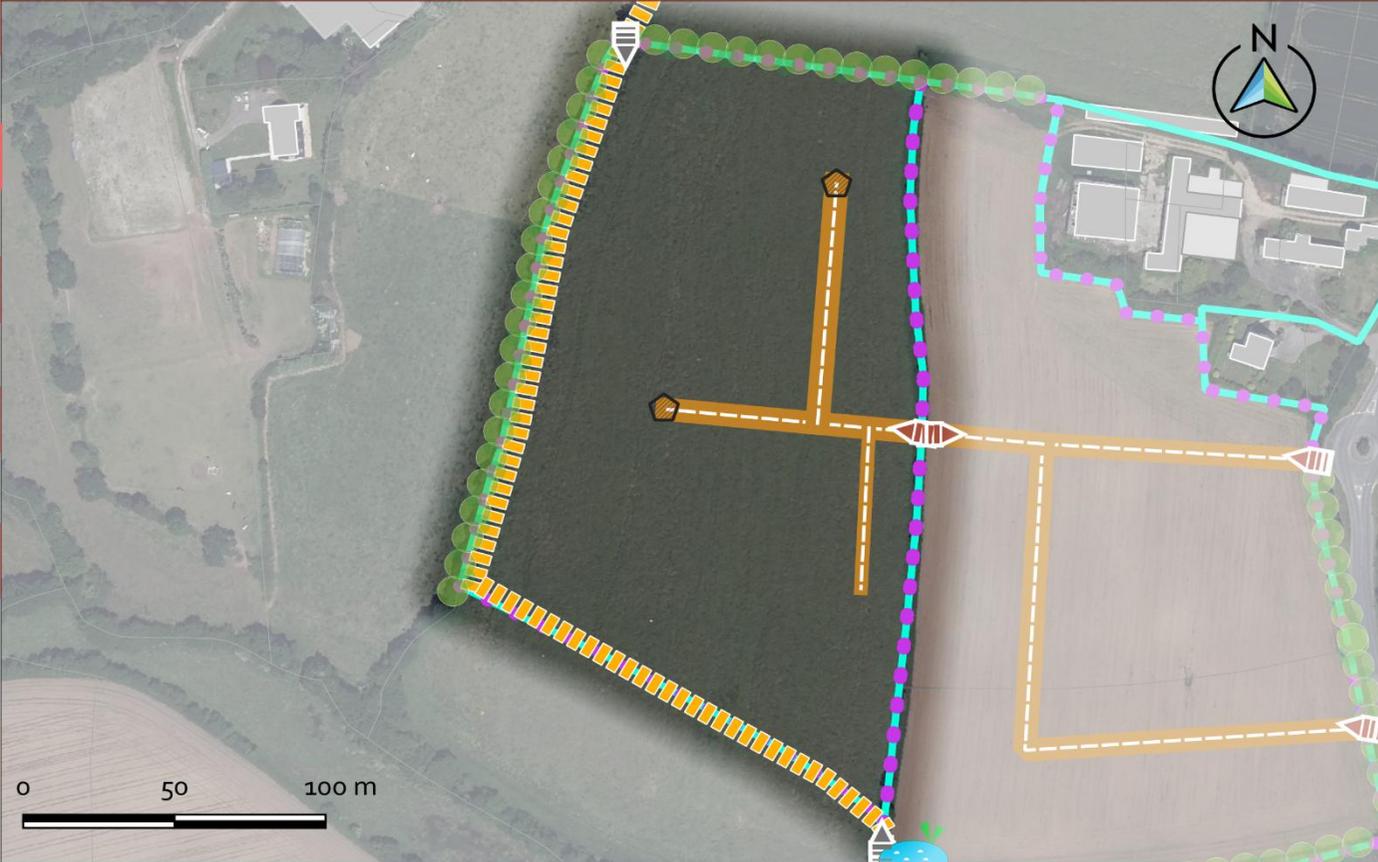
Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

12 - Kroaz ar Roue-ouest 2 - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :	2AUh et 1
SUPERFICIE :	6.36 ha
ÉCHÉANCIER :	Moyen terme
DENSITÉ MOY./ENV.URBAINE :	32 logements/ha
FORMES URBAINES ALENTOURS :	Pavillonnaire aéré en lotissement + ancien corps de ferme réhabilité
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :	Champs cultivés



-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte secondaire : A créer
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  périmètre OA
-  Servitude Mixité Sociale

ENJEUX :

Produire des logements en densité en extension urbaine. Maintenir un lien de continuité avec la TVB conforter la limite d'agglomération. Favoriser la connexion fonctionnelle (vélo- piéton-voiture) avec le réseau de route et de chemins existant à proximité. Porter une attention particulière au paysage et au patrimoine environnant.

PROGRAMMATION DE LOGEMENTS/OAP :

L'opération doit produire a minima : 93 logements soit une densité brute de 32 logements/ha
 Servitude de Mixité Sociale (SMS) : 6
 Servitude de Taille de Logement (STL) :
 Servitude de Programmation de Logement (SPL) :

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



Source : Communauté de communes du pays d'Iroise

100 - ZA Kerhuel - R MEDIEVALE - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :

1AUE

SUPERFICIE :

1.4559 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES
ALENTOURS :

Terres agricoles et zone
d'activité existante.

STATUT MAJEUR
D'OCCUPATION :

Parcelle agricole



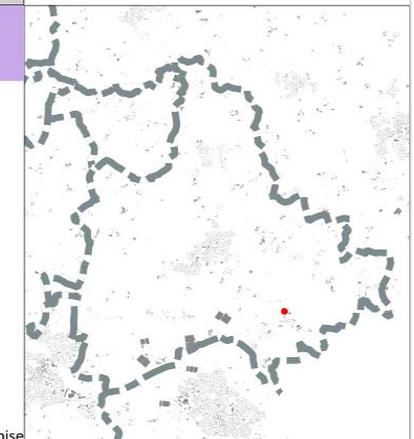
-  Accès Principal
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  périmètre OA

ENJEUX :

Maintenir et densifier l'activité commerciale, artisanale et industrielle sur la CCPI.

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



101 - ZA Kerhuel - R DES CERAMIQUES - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :
1 AUE
SUPERFICIE :
4.4766 ha
ÉCHÉANCIER :
Moyen terme
FORMES URBAINES ALENTOURS :
Terres agricoles et zone d'activité existante.
STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :
Parcelle agricole



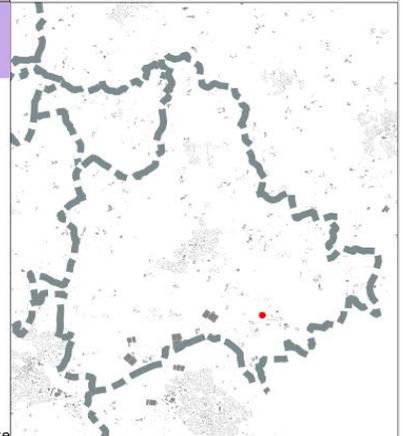
-  Accès Principal
-  Ouvrage eaux pluviales
-  Aire de retournement
-  Voie de desserte principale : A créer
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  Trame paysagère
-  périmètre OA

ENJEUX :

Maintenir et densifier l'activité commerciale, artisanale et industrielle sur la CCPI.

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



200 - Tri Ferson - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :

UL

SUPERFICIE :

1.9122 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES
ALENTOURS :

Equipements de loisirs

STATUT MAJEUR
D'OCCUPATION :

Terrain nu de toutes
constructions



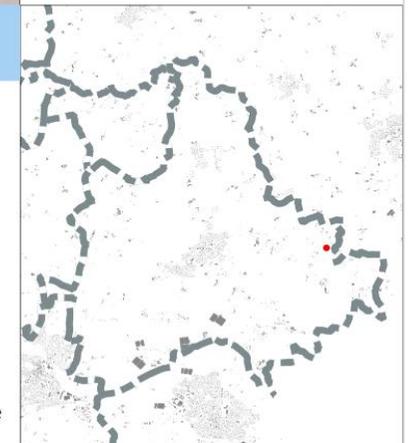
-  Accès Principal
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Accès restreint
-  Trame paysagère
-  périmètre OA

ENJEUX :

Le secteur est destiné à de l'activité à vocation de loisirs et à l'hébergement de plein air (campings, chalets, sanitaires,...).

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



201 - KERVENGUY - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :

UL

SUPERFICIE :

1.2647 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES
ALENTOURS :

STATUT MAJEUR
D'OCCUPATION :



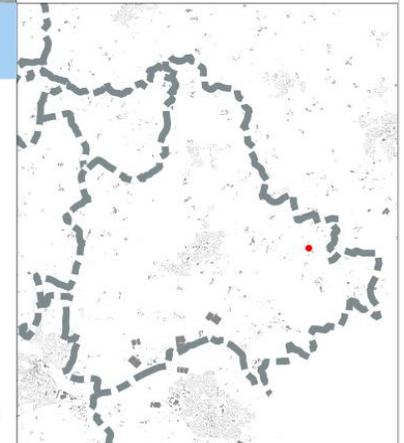
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Accès restreint
-  périmètre OA

ENJEUX :

Permettre la prolongation des activités du parc de loisir.

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération
d'aménagement
d'ensemble est imposée
(PA, PC groupé ou ZAC)



203 - ROZ AL LENN - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :

1 AUT2

SUPERFICIE :

2.4777 ha

ÉCHÉANCIER :

Court terme

FORMES URBAINES ALENTOURS :

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :



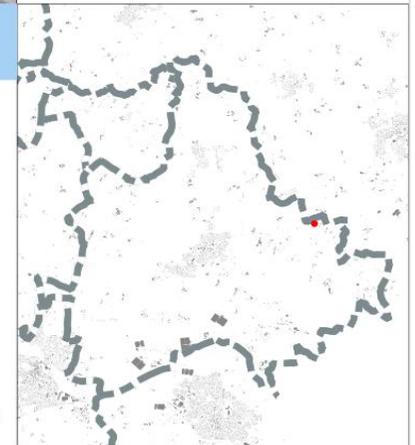
-  Accès Principal
-  Accès piéton
-  Voie de desserte : A créer
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  Liaison piétonne : A créer
-  Accès conditionné : Accès interdit
-  périmètre OA

ENJEUX :

Le secteur est destiné à de l'activité à vocation de loisirs et à l'hébergement de plein air (camping, chales, sanitaires,...).

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)



204 - KEROUALL - MILIZAC-GUIPRONVEL

ZONAGE :

2 AUL

SUPERFICIE :

2.0859 ha

ÉCHÉANCIER :

Long terme

FORMES URBAINES ALENTOURS :

Equipements de loisirs

STATUT MAJEUR D'OCCUPATION :

Terrain nu



-  Accès Principal
-  Talus-haie-plantation : A créer ou conserver
-  périmètre OA

ENJEUX :

Ce secteur est destiné à de l'activité à vocation de loisirs et à l'hébergement de plein air (campings, chalets, sanitaires,...) dans le cadre du parc de loisir.

MODALITÉS D'URBANISATION :

Une seule opération d'aménagement d'ensemble est imposée (PA, PC groupé ou ZAC)

